



Fort-de-France, le 6 MARS 2026

Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
■ 05 96 59 59 68
✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 05/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq et le vendredi cinq décembre, s'est tenue à l'Hôtel de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique. Convoquée pour la salle A402, la réunion a eu lieu dans la salle Camille DARSIERE à la même adresse.

Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce ;
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement ;
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée ;
- Mme Mélanie HERTEMAN, personnalité qualifiée ;
- Mme Gwenn LAUDIJOIS, représentant la directrice de la DEAL ;
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur général de l'ARS.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales à M. Olivier MARIE-REINE ;
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales à M. Olivier MARIE-REINE ;
- M. Patrice PONNAMAH, représentant des distributeurs d'eau à M. Guillaume VISCARDI ;
- Mme Josiane JOS-PELAGE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement à M. Joseph BLEZES ;
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement à M. Joseph BLEZES ;
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée à M. Guillaume VISCARDI ;
- M. le secrétaire général de la préfecture à M. Bruno LAZZARINI ;
- M. le directeur de la mer à Mme Magali JULIEN ;
- M. le directeur de la DAAF à Mme Gwenn LAUDIJOIS ;
- M. le directeur de l'OFB à Mme Gwenn LAUDIJOIS ;
- M. le directeur de l'ONF à Mme Magali JULIEN.

Membres excusés :

- M. Alain DUTON, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales.
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Jean-Marc ALEXANDRE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Guy-Albert BERNADINE, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Jean-Pierre MOUILOU, représentant de la Chambre d'agriculture ;
- M. Philip EADIE, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ;
- M. Jean-Michel COTREBIL, représentant des pêches maritimes ;
- Mme Dominique JEREMIE, représentante des milieux socioprofessionnels ;
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentant le directeur du CELRL.

Membres absents :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentante des collectivités territoriales ;
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Valéry ADJUTOR, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales ;
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau ;
- Mme Angèle DAIRE, représentante d'une association agréée de protection de la nature et de l'environnement ;
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée ;
- Mme Marie-Pierre HALM-LEMEILLE, déléguée outremer Antilles de l'IFREMER.

Assistait de droit :

- Mme Michela ADIN, directrice générale de l'Office de l'eau.

Assistaient :

Mme Cécile CHABANEIX – CTM ; M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM ; Mme Johanna HIERO – CAESM ; M. Loïc MANGEOT – ODE ; Mme Mélissa BOCALY – ODE ; Mme Mathilde EDMOND-MARIETTE – ODE ; M. Victor TERSIGUEL – ODE ; Mme Andrée-Anne CLOTILDE – ODE ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; Mme Yolie THEOTISTE - Parlementaire représentante de la Martinique au Parlement français des jeunes pour l'eau ; M. Fady HAMADE – IREEDD.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1-Approbation du PV de la plénière du 04/06/2025 ;
- 2-Présentation et approbation de l'Etat des lieux 2025 ;
- 3-Présentation et approbation des conclusions de la consultation du public et des acteurs de l'eau ;
- 4-Présentation du tableau de bord du SDAGE 2022-2027 ;
- 5-Questions diverses.

M. MARIE-REINE constate le quorum à 9h24 et ouvre la réunion.

Mme ADIN présente le contexte de désignation de la parlementaire représentante de la Martinique au Parlement français des jeunes pour l'eau.

Mme Yolie THEOTISTE se présente.

M. MARIE-REINE met aux voix le PV du 04/06/2025, qui est approuvé à l'unanimité.

M. MONTEZUME demande la parole au président avant d'entamer les débats à l'ordre du jour.

M. MONTEZUME : Il faut que tous nous mettions du nôtre pour faire avancer la cause de l'eau à la Martinique. Avant, la presse s'intéressait à nos travaux et je demande que l'on ait une réflexion sur cette question.

Nous avons quatre commissions auparavant. Elles ont toutes disparu au profit d'une commission technique qui ne se réunit toujours pas ou alors très peu. Il y a énormément de choses à faire. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. C'est à partir de nos réflexions que les gens doivent travailler.

Je te rappelle que Mme de GRANDMAISON participait au RIOB (Réseau international des organismes de bassin). Aujourd'hui, je vois que cela a basculé vers l'Office de l'eau (ODE). Il ne faut pas déléguer des choses qui nous sont propres et qui sont de notre responsabilité.

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) dit qu'il faut une structure unique de gestion de la ressource. Il nous faudrait une réunion sur cette question pour que l'on puisse entre nous en discuter et voir si on maintient ce que l'on a dit, ou si on l'améliore.

Nous devons faire le PDPG (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles). J'ai demandé au secrétariat du Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de le mettre à l'ordre du jour d'une réunion de la commission technique et, jusqu'à maintenant, personne ne l'a fait.

J'interviens pour dire qu'il faut que l'on reprenne les rênes de cette structure qui est fondamentale pour la gestion de l'eau à la Martinique. On ne peut le faire que dans les commissions où on va réfléchir ensemble.

M. MARIE-REINE : Ce que tu dis rentre en ligne droite de ce que l'on fait aujourd'hui, un état des lieux (EDL) du SDAGE. En ce qui concerne l'animation, même s'il y a toi et moi qui venons, il faudrait que d'autres collègues puissent participer avec nous.

Mme ADIN : Cet EDL s'inscrit dans un calendrier national. Ce sont des démarches qui, en général, reposent sur des travaux en comité technique et en comité de pilotage. Le comité de pilotage, composé en partie de membres du CEB, valide au fur et à mesure les propositions qui sont faites par les techniciens.

Cet EDL servira pour l'élaboration du prochain SDAGE 2028-2033, qui sera également porté par l'ODE. Nous sommes en train de finaliser le cahier des charges pour désigner un prestataire pour nous accompagner dans son élaboration.

Je voudrais rassurer Monsieur MONTEZUME, la démarche de constitution du SDAGE va passer par un certain nombre de phases de concertation avec l'ensemble des acteurs. Nous sommes l'un des bassins qui en organisons le plus, que ce soit sous forme d'ateliers, de conférences, de séminaires, mais également d'enquêtes auprès de la population.

Mme HERTEMAN, qui ne prendra pas part aux votes sur l'EDL, commence la présentation du cahier 1 sur le district hydrographique.

M. MONTEZUME : Sur la méthode, quelqu'un qui nous écouterait pourrait croire que c'est la première fois que l'on fait cet exercice. Vous ne rappelez pas que nous sommes au quatrième et bientôt au cinquième exercice, de l'étude des masses d'eau.

Sur la méthode, j'aurais préféré que l'on me présente les insuffisances des autres études. Vous savez très bien que, malgré quatre cycles d'études, on retrouve toujours des masses d'eau qui ne sont pas en bon état. On prend le stratagème de dire que c'est en bon état sans la chlordécone, les métaux lourds, les antibiotiques ou les hormones.

Ce n'est pas très intéressant d'écouter la situation des masses d'eau actuelles si on ne les compare pas au travail que l'on a fait avant. Qu'est-ce qu'on fait véritablement pour que cela change ? Je vous ai entendu dire que l'on a reporté le bon état des eaux au-delà de 2030. On va le reporter encore pendant combien de temps ?

Essayons d'être un peu critiques. Essayons de sortir une méthode qui puisse nous permettre de voir comment, nous avançons vers le bon état de l'eau à la Martinique.

Mme ADIN : Monsieur MONTEZUME a raison. Quand on fait l'EDL, ce n'est pas juste pour constater. Quand on regarde le cycle, en 2025 on fait l'EDL, en 2026, le SDAGE et PDM (programme de mesures).

Je voudrais aussi dire que les comparatifs sont nécessaires. On ne repart pas de zéro à chaque fois. Systématiquement, on va venir vous présenter des éléments de comparaison entre l'exercice précédent et l'exercice actuel.

M. MONTEZUME : Comment pouvez-vous considérer qu'une masse d'eau est en bon état quand la faune qui s'y trouve est contaminée ?

Mme HERTEMAN : La question de la comparaison temporelle et de l'évolution des masses d'eau est au centre de la méthodologie. Pour chacune des masses d'eau, l'état est comparé avec le précédent, non seulement avec les nouvelles méthodes, mais aussi avec les anciennes.

Il y a certaines masses d'eau qui sont stables parce que les polluants historiques sont rémanents ou que les pressions sont toujours là. D'autres vont avoir des évolutions sur quelques paramètres.

Pour répondre à la question, quand une masse d'eau est déclarée en bon état, on regarde ce qu'elle contient, mais aussi des bioindicateurs, ce qui va nous permettre de comprendre l'impact sur le vivant. On est tout de suite alerté de la mauvaise qualité d'une masse d'eau lorsque ces indicateurs sont modifiés.

M. HAMADE fait sa présentation sur l'étude économique.

M. MONTEZUME : D'après ce que j'entends, nous devons terminer nos travaux avant la fin de l'année pour donner notre accord sur ce document. Je ne vais pas le donner.

Président, tu n'as pas fait étudier ces choses réellement. Tu as confié cela à un bureau d'études. Le cahier des charges du bureau d'études, c'est nous qui le faisons. Le bureau d'études n'a pas la bride sur le coup.

Vous faites une simulation par rapport à la baisse ou la hausse de la population. Le problème fondamental que nous avons à la Martinique par rapport à l'eau, c'est la période d'étiage. Je comprends bien que le préfet puisse prendre un arrêté pour donner à boire à la population en demandant que l'on capte toute l'eau, mais ceci est préjudiciable à la faune de la rivière.

Je ne vous ai pas vu faire le calcul pour savoir si, avec toute l'eau de surface que nous avons actuellement et avec une mutualisation de cette ressource, nous en aurions suffisamment pour les martiniquais tout en maintenant un débit d'étiage intéressant pour la faune. La réponse est oui, mais je ne vous entends pas dire cela.

Les Martiniquais disent qu'il faut mettre une structure unique de la gestion de l'eau. Dans un premier temps, il faut une structure de gestion de la ressource en eau, sans aller vers les eaux souterraines pour ne pas avoir d'autres problèmes. Avec les eaux de surfaces, nous pouvons satisfaire la population si nous utilisons l'entièreté de l'eau que nous arrivons à prendre dans les rivières.

Ensuite, sur l'assainissement, il y a un problème extrêmement important qui est celui de la baie du Marin. Comment peut-on le résoudre ? En faisant un contrat de baie ou en le reprenant dans le Contrat littoral sud. On peut étudier cela dans une commission du CEB.

M. HAMADE continue sa présentation sur l'étude économique.

M. BLEZES : Je comprends que l'utilisateur contribue à hauteur de 5 M€. Est-ce l'État qui subventionne le reste ?

M. HAMADE : C'est exactement cela. Il y a une sous-contribution de l'utilisateur et le reste est complété par le contribuable martiniquais et de l'hexagone.

M. BLEZES : Mais le contribuable, c'est toujours l'utilisateur.

M. HAMADE : Dans le fonctionnement de la DCE (directive cadre sur l'eau), on sépare bien l'utilisateur de l'eau, qui doit payer à hauteur du service utilisé, du contribuable qui paye avec ses impôts.

M. BLEZES : C'est quand même la même poche qui paye.

M. DINAL : Il y a un adage qui dit que l'eau paye l'eau.

M. HAMADE : Nous avons montré que l'eau ne paye pas l'eau. En Martinique un peu plus, et dans l'hexagone un peu moins, suivant les bassins.

M. MONTEZUME : Ce n'est pas un adage qui dit que l'eau paye l'eau, c'est une règle européenne. Pouvez-vous le confirmer ?

M. HAMADE : Vous ne vous trompez pas. C'est la directive européenne qui le dit.

M. MONTEZUME : À la Martinique, nous avons tellement de retard dans la structuration de la gestion de l'eau. Ta question est d'autant plus importante que je dis souvent que cela fait partie des rattrapages que l'on doit demander à l'État. Il faut que l'État arrive à combler ce handicap pour faire que l'on puisse aller vers l'eau qui paye l'eau.

M. DINAL : Vous avez parlé de sous-investissement, que ce soit dans les DOM et dans ce que l'on appelle l'hexagone. Mais est-ce que les deux situations ont été comparées ? Du point de vue historique, particulièrement pour l'eau potable, c'est à partir des années 70, et encore, quand on a eu la décentralisation, que les choses ont commencé à bouger. Ce retard nous ramène à l'histoire. Je ne sais pas s'il faut utiliser le terme de rattrapage ou de réparation.

Si j'ai parlé de l'eau qui doit payer l'eau, c'est que pour moi, c'est impossible. Il faut absolument que les organismes d'État, puisque nous avons très peu d'impôts locaux, puissent aider la CTM (Collectivité territoriale de Martinique).

M. MONTEZUME : Je soutiens l'intervention du collègue. Je pense que tu as noté que ce sont des propositions concrètes que nous sommes en train de faire. Il dit qu'il faut soutenir l'investissement et que l'on peut même penser que cela puisse aller dans les réparations.

M. MARIE-SAINTE : Nous sommes en train d'écouter, pour voir si nous validons ensuite l'EDL. Les collègues sont déjà en train proposer des préconisations pour l'avenir. Je dis que leur intervention est prématurée. Les cabinets qui nous assistent nous disent ce que l'on a constaté il y a six ans de cela, ce que l'on constate en 2025 et ce qui a progressé ou reculé.

J'ai vu que le président était très étonné que je n'intervienne pas, mais je rappelle que c'est parce que je me suis porté volontaire à venir au comité de pilotage, pour écouter de manière plus détaillée.

Ce qui nous préoccupe depuis plusieurs années, c'est surtout la question de la chlordécone, d'autant plus qu'un certain nombre d'informations sont diffusées dans le public. J'ai toujours demandé de savoir, si elles sont exactes ou pas.

Par exemple, est-ce qu'actuellement ceux qui distribuent de l'eau prennent de la chlordécone dans le nord et la diffusent dans le sud ? L'ARS (Agence régionale de santé) et l'ODE disent que non, mais l'information continue à se propager.

Les experts sont là pour nous donner des informations scientifiques. Nous devons vérifier si elles sont exactes. Avec celles-ci, que nous devons diffuser à la population, nous devons combattre les idées fausses.

D'autre part, vous mentionnez quatre autorités organisatrices, alors que l'on a trois EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Est-ce que la CTM est une autorité organisatrice ?

M. HAMADE : La CTM n'est pas autorité organisatrice. Les seules autorités organisatrices qui ont la compétence, ce sont les EPCI. La CTM a hérité d'une usine et elle vend de l'eau aux EPCI.

La Martinique a un déficit de financement pour entretenir ses réseaux. Ce déficit, on le voit à l'échelle nationale et la Martinique n'est pas un cas particulier.

Pour le reste, comme l'a dit M. MARIE-SAINTE, on fait un EDL et après, il y a d'autres études. Certaines ont été organisées et pilotées par l'ODE et vous avez, sur son site, des fiches actions liées à ces stratégies.

M. MONTEZUME : Je n'ai pas compris cette démarche vers le préfet en fin de mois. Peux-tu me le préciser ?

Mme ADIN : À la fin de l'exercice, une fois que le CEB aura voté, les services de l'État rédigeront un arrêté préfectoral qui doit être pris avant le 31 décembre 2025.

M. MONTEZUME : Vous voyez bien que, contrairement à ce que dit le collègue, nous n'avons pas notre mot à dire, puisque le préfet va prendre sa décision en fin de mois. Je ne veux pas donner mon accord à cela, puisque je n'ai pas satisfaction sur ce que je demande. Vous ne m'avez pas répondu sur les périodes d'étiages.

M. LAZZARINI : Je suis chef du service paysages, eau et biodiversité à la DEAL (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et je représente le préfet. Aujourd'hui, on est là pour présenter cet EDL et obtenir un vote. Suite à celui-ci, le préfet doit effectivement prendre avant la fin du mois un arrêté préfectoral. Après, toutes les questions qui ont déjà commencé à être abordées seront discutées dans le cadre de l'élaboration du SDAGE, qui interviendra dans un deuxième temps.

M. MONTEZUME : Il y a l'EDL et il y a la réflexion sur celui-ci. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Après, on va passer aux solutions. Mais j'espère que vous avez compris que je ne suis pas d'accord, parce que je trouve incomplète la réflexion sur l'EDL.

Je dis aux bureaux d'études qui nous présentent ce matin les rapports, que j'aimerais que cette analyse de l'EDL mette en exergue que le problème fondamental qui occupe les Martiniquais, qui est qu'en période d'étiage, la ressource que nous avons devrait être suffisante. Je dis que, concernant l'assainissement, il y a le problème important de la baie de Sainte-Anne et du Marin. Il faut que l'on fasse les choses, mais il ne faut pas qu'on me les dicte.

Mme CHABANEIX : Je suis de la CTM. Effectivement, il y a trois autorités organisatrices qui sont les EPCI, mais je pense qu'il faut préciser le rôle de la CTM, qui est une collectivité productrice d'eau. D'ailleurs, elle produit pratiquement un tiers de l'eau qui est délivrée en Martinique. Je voudrais aussi rajouter que parmi les financeurs, la CTM intervient également dans le financement des investissements des EPCI.

M. HAMADE : La place de la CTM est importante, et ce sera corrigé dans le rapport final, en tant que productrice d'eau et pour les subventions. C'est vrai que l'on a agrégé la totalité des subventions et que l'on ne les a pas dispatchées entre les collectivités.

M. MARIE-REINE met aux voix le cahier 5 sur l'étude économique.

M. MONTEZUME : Je vais m'abstenir, parce que le collègue vient de faire remarquer qu'il s'agit de dire l'EDL. Je dis non. Il s'agit de dire l'EDL, mais aussi notre réflexion sur celui-ci.

M. DINAL : Je vais voter pour, mais je signale que je ne suis pas d'accord que l'on fasse un EDL en faisant abstraction de l'état des financements. Les financements et les sources de financement font partie de l'EDL.

M. MARIE-SAINTE : Lorsque l'on valide un EDL, la question est de dire, est-ce qu'il est vrai ou est-ce qu'il est erroné. C'est vrai qu'il manque certaines statistiques, puisque vous voyez que certains chiffres datent de 2018, d'autres de 2014. D'autres sont estimés par les experts qui nous assistent.

On dit, par exemple, pour l'assainissement individuel, voilà les sommes que les ménages auraient dû avoir dépensées. Je n'ai pas trouvé cela très scientifique. Dans un EDL, on aurait dû écrire, voilà ce qui a été dépensé par les ménages.

Dans plusieurs réunions de l'ODE, nous avons déploré que le fameux DFAP (Dispositif de financement de l'assainissement pour les particuliers) ne soit pas beaucoup consommé alors que, dans le même temps, on constate que 95% de l'assainissement non collectif n'est pas conforme.

Il y a eu un débat pour savoir ce qu'est une station non conforme. Pour le commun des mortels dont je fais partie, cela veut dire qu'elle pollue. Pour l'administration, c'est non conforme parce que l'on n'a pas rempli les papiers.

On ne peut pas en vouloir si les chiffres n'étaient pas disponibles, mais je pense que, pour l'avenir, il faut que l'on arrive à connaître les dépenses que font les ménages pour se mettre en conformité.

Maintenant, d'après ce que j'ai entendu dans les différentes réunions, je pense que l'on nous a donné une bonne image de la situation dans laquelle on se trouve actuellement. Dans la deuxième phase, que j'espère qui ne va pas tarder à démarrer, on va voir ce qu'il faut faire pour que, dans six ans, cela soit amélioré et que le prochain EDL montre une situation plus correcte.

M. MARIE-REINE remet aux voix le cahier 5 sur l'étude économique en incluant les remarques de Mme CHABANEIX et de M. MARIE-SAINTE.

M. MARIE-REINE constate l'approbation du cahier 5 avec une abstention.

Mme HERTEMAN continue la présentation du cahier 1 sur le district hydrographique.

M. MARIE-SAINTE : J'ai un petit souci, car la présentation que vous avez affichée et celui que l'on nous a transmis n'est pas le même.

Mme HERTEMAN : Toutes les cartes ont été faites par l'observatoire de l'eau. Ce sont les mêmes que nous avons mises dans les deux cahiers. Il y a une animation dans le PowerPoint et, lorsqu'on les imprime, elle disparaît. Ce sont des cartes d'impression que vous avez.

M. MARIE-SAINTE : Votre service nous envoie un document pour préparer cette réunion et, ensuite, je vois que le document que l'on nous projette n'est pas le même. Je rassure tout le monde, lors du comité de pilotage, on nous avait présenté le cahier au complet. Je n'ai pas d'observation là-dessus.

Pour ceux qui ne siègent pas dans le comité de pilotage, nous avons reçu une tonne de dossiers. Le cahier 1 représente 107 pages. Pour la présentation, il n'y avait que deux diapositives. Ceux qui ont lu les 107 pages savent sur quoi il vote.

Mme HERTEMAN : Ce que je peux apporter comme élément technique pour mieux comprendre, c'est que le cahier 1 contient une mise à jour des cartes et des données géologiques, climatologiques, des écosystèmes et de la biodiversité de l'ensemble du district de la Martinique.

Les grands changements, particulièrement pour ce cycle-là, portent sur trois points : la vulnérabilité face au changement climatique, les nouveautés concernant les zones humides et la mise à jour des acteurs et de la gestion de la ressource, puisque cela s'est modifié depuis le précédent SDAGE.

Le reste est quasiment équivalent au précédent cycle parce qu'il s'agit de géologie, de zones réglementaires, des périmètres irrigués... On reprend les cartes pour qu'elles soient bien datées, même si certaines peuvent être modifiées à la marge s'il y a des nouveautés.

M. MARIE-REINE met aux voix le cahier 1 sur le district hydrographique.

M. MONTEZUME : Vous comprenez très bien que c'est difficile de s'abstenir sur le cahier n°5 et de ne pas s'abstenir sur l'autre. Ce que vous dites là, c'est très généraliste. Président, tu veux absolument faire voter cahier par cahier. Ce n'est pas comme cela que je vois les choses, car il y a quand même un ensemble.

M. MARIE-REINE constate le vote favorable sur le cahier 1 avec une abstention.

Mme HERTEMAN présente le cahier 2 sur l'évaluation de l'état des masses d'eau en commençant par les cours d'eau et le plan d'eau de la Manzo.

M. MONTEZUME : Sur la Manzo, malgré qu'il y ait eu une étude de la CTM, est-ce que l'eau utilisée pour le remplissage du barrage est chlrodéconée ou est-ce le bassin versant qui pollue la retenue d'eau ?

Je vois que vous avez cité quelques rivières. Sur le Galion, il y a beaucoup de pollutions actuelles dues aux deux systèmes industriels qui se trouvent pratiquement à l'embouchure. Je regrette également que vous n'ayez pas pris notre attache, car nous sommes quand même la Fédération des associations de pêche. La rivière du Galion a un contrat de milieux. Ce serait intéressant de savoir si celui-ci a amélioré les choses.

Mme HERTEMAN : Effectivement, les détails de chacune des masses d'eau sont disponibles. Pour le Galion, nous avons un état écologique moyen parce qu'il est déclassé par des éléments biologiques. Il y a aussi la présence de cuivre et de chlrodécone.

Je peux aussi vous préciser que son état par rapport à 2019 global est stable. On constate cependant qu'il y a une baisse de cuivre dans les analyses en général, mais que la chlrodécone est stable. En gros, les paramètres physico-chimiques sont bons.

Et enfin, les pressions qui vont s'exercer sur le Galion sont classées pour certaines fortes, notamment pour les pressions de rejets d'azote agricole, les pressions de prélèvements, les pressions de produits phytosanitaires et les EEE (espèces exotiques envahissantes).

M. MONTEZUME : Les usines du Galion et d'Albioma ont elles-mêmes constaté une dégradation importante de la qualité de l'eau et elles nous ont demandé de les aider à essayer d'améliorer les choses.

Président, quand tu ne fais pas de réunion de commissions, les cahiers des charges ne peuvent pas se faire correctement, puisque tu laisses cela à la volonté des gens alors que nous avons des choses à rechercher ensemble. On se retrouve avec là, par exemple, avec deux points de vue différents. Madame qui nous dit que cela ne s'est pas dégradé et moi qui dis le contraire, tout au moins à l'embouchure. Il faut qu'on arrive à se mettre d'accord.

M. MARIE-SAINTE : Je suis un peu embêté, car je suis toujours en divergence avec les observations du collègue. Parfois, j'ai l'impression qu'il n'a pas pris connaissance des documents qui nous ont été transmis. Ce cahier n°2 a 145 pages et chacune des rivières est examinée. Il y a des tableaux qui donnent le détail.

La seule chose que j'ai eu à déplorer, c'est que l'exercice que nous sommes en train de faire soit appelé EDL de 2025. Les chiffres que vous nous donnez, à quelques exceptions près, datent de 2023. Mais comme on a appelé l'étude EDL 2025, le lecteur va croire que c'est la situation de 2025. Le collègue fait allusion à ce que l'on vit actuellement. Quand il dit que Albioma a constaté, c'est en 2025.

Je vois aussi qu'il y a eu un gros travail qui a été fait rivière par rivière pour nous donner l'évolution entre l'EDL de 2019 et l'EDL actuel.

Maintenant, le collègue MONTEZUME revient sur le dossier de la Manzo qui m'a beaucoup préoccupé, compte tenu des responsabilités que j'avais sous l'ancienne mandature.

Nos collaborateurs nous ont toujours expliqué qu'on prend l'eau dans une partie du cours d'eau qui n'est pas chlrodéconée. Dans le bassin versant autour du lac, quand il pleut, et par ruissellement, il y a de la chlrodécone qui arrive, puisqu'il y a des bananeraies autour de la Manzo. Enfin, dans l'eau qui est distribuée dans le périmètre irrigué du sud-est (le PISE), on ne décèle pas de chlrodécone.

Par contre, dans la graisse des animaux qui vivent dans le lac, on a trouvé du mercure et de la chlrodécone. C'est pour cela que l'on a vivement recommandé à la population de ne pas consommer, ni les crabes, ni les écrevisses, ni les poissons qui vivent dans le barrage.

Vous dites, et c'est là que je suis un peu embêté, qu'il n'y a pas de protocole européen pour mesurer cela. Je suis un peu déçu, parce que l'étude que nous faisons en Martinique devrait avoir une procédure qui corresponde à notre territoire. Comme il n'y a pas de chlrodécone en Europe, on n'y a pas développé celle-ci.

Je m'étais aussi étonné qu'il y ait des cartes publiées sans chlrodécone et d'autres avec chlrodécone. Moi, ce qui m'intéresse, ce sont des cartes publiées avec tous les produits chimiques, tous les pesticides.

Mme HERTEMAN : Sur les dates, c'est une obligation au niveau du protocole européen. C'est affiché EDL 2025 et les chroniques, c'est-à-dire, les dates sur lesquels nous devons travailler, sont imposées. Il s'agit de l'année 2023 pour l'état chimique et de 2021, 2022 et 2023 pour les états écologiques. Il est fait une moyenne sur un suivi de plusieurs années, ce qui permet d'avoir une meilleure précision. Ce sont des protocoles et des méthodes imposés. Pour la comparaison, en 2019, on utilisait aussi l'année N-2 pour l'état chimique.

Ce décalage dans le temps permet de mieux comprendre les pollutions, que nous appelons ponctuelles et observées, indiquées par monsieur MONTEZUME sur l'aval du Galion.

Pour faire l'EDL, il y a des stations qui sont positionnées le long des rivières. Celles-ci sont les mêmes à chaque cycle, de manière à ce que, nous puissions les comparer. Ces stations-là, elles sont un peu en amont de la pollution en aval que vous avez observée.

Tout cela, c'est pour expliquer que, ce n'est pas de la faiblesse, mais que, pour faire cette observation photographique à un instant T, il faut pouvoir se baser sur des données mesurées et non pas observées. La faiblesse dont parle monsieur MARIE-SAINTE n'est pas liée à nous. Nous ne faisons qu'exécuter un protocole établi, notamment pour la question du biote.

En fait, les protocoles qui vont étudier le biote, ce n'est pas qu'ils sont mal faits ou qu'on ne peut pas les prendre en compte. C'est que simplement, ils ont été déjà validés pour l'hexagone et qu'ils ne le sont pas encore pour nos territoires. En tout cas, c'est très important de pouvoir prendre en compte ce biote parce qu'il est constaté qu'il y a les pollutions que vous avez citées, mercure et chlordécone.

Vous l'avez très bien résumé, la chlordécone qui va arriver provient du bassin versant de la Manzo et non pas de la source puisée. On ne la retrouve pas dans l'eau, mais dans le biote. Je rappelle que c'est une molécule qui est hydrophobe et qu'elle va avoir une facilité à se fixer sur les éléments solides, sédiments, sols, biotes.

Mme LAUDIJOS : Effectivement, tous les indicateurs que l'on utilise pour qualifier l'état des masses d'eau doivent faire l'objet d'un protocole de validation pour s'assurer de leur bon niveau de représentativité. C'est un niveau de qualification qui peut prendre du temps et cela est parfois assez frustrant, puisque l'on a des données de surveillance, mais qu'elles ne peuvent pas être considérées comme validées pour rentrer dans la qualification de l'EDL. Pour autant, on les prend en compte pour une évaluation qui peut être faite sur certains paramètres à dire d'expert.

Mme HERTEMAN : Pour compléter cela, dans tous les rapports que l'ODE demande à ses prestataires de suivi, il est toujours indiqué la présence de ces molécules dans le biote. Il y a des encarts pour informer et mettre au courant de cette réalité et inciter peut-être les travaux pour la prise en compte de ce biote à être accélérés sur notre territoire.

M. MONTEZUME : La question fondamentale est : est-ce que l'eau est contaminée ? Pour le biote de la Manzo, les gens viennent pêcher de la faune contaminée et la revendent à la population qui se contamine au quotidien. L'eau va aussi chez les agriculteurs et les éleveurs de bovins. Ils sont contaminés en mangeant l'herbe qui est contaminée par l'eau qui irrigue les prairies.

L'ARS a décidé qu'en Martinique, il suffisait de les mettre en centre de décontamination pendant trois mois pour les redonner à manger aux Martiniquais. Dans l'actualité, il y a une dermatose bovine dans l'hexagone et on a pris la décision d'abattre tous les animaux concernés pour ne pas exposer la population. Si la demi-vie est de 900 jours, ce n'est pas trois mois qu'il faudrait, mais plutôt trois ou quatre ans.

Il y a un gros problème de responsabilité et, pour des raisons que je pense inavouables, on a préféré dire à la population qu'elle pouvait ingurgiter une viande qui a jusqu'à 20 microgrammes de chlordécone. L'équipe médicale martiniquaise qui travaille dans l'environnement et moi-même disons que ce n'est absolument pas cela qu'il faut faire.

Président, je voudrais vérifier avec toi que ce que l'on a proposé là, on le met en exergue dans le rapport et qu'on le retrouvera en commission. J'espère que je ne parle pas en l'air et que l'on note ce que l'on dit.

Mme HERTEMAN présente les masses d'eau littorales.

M. MONTEZUME : Pourquoi y a-t-il une dégradation de la masse d'eau du Galion ? Je viens de dire que la rivière du Galion s'est fortement dégradée.

Mme BOCALY : Sur la baie du Galion, l'état a été estimé sur la base des pressions, notamment industrielles, et particulièrement celle du SMTVD (Syndicat martiniquais pour le traitement et la valorisation des déchets) à Petit Galion, qui représente une pression notable et qui a du coup joué sur la dégradation de cette masse d'eau.

M. MONTEZUME : Je dis à la lumière de ce que tu entends qu'il faut prendre des mesures. Où discute-t-on de cela ?

Mme HERTEMAN poursuit sa présentation avec les masses d'eau souterraine.

M. MONTEZUME : Sur les masses d'eau souterraine, l'expérience que l'on a eue sur la rivière Fond Lahaye fait qu'il faut être très vigilant quand on commence à pomper. La dernière fois que l'on a fait cela, on a quand même fait disparaître pendant deux ou trois jours l'eau de la rivière elle-même.

M. MARIE-REINE met aux voix le cahier 2 sur l'évaluation de l'état des masses d'eau.

M. MARIE-SAINTE : L'observation de monsieur MONTEZUME avait été faite au comité de pilotage. Dans la première diapositive, vous dites « bon état quantitatif de toutes les masses d'eau souterraine ». Or, il donne un exemple, et je voudrais savoir si ceci a été vérifié, que lorsque l'on a fait du forage, cela a asséché une rivière qui était alimentée par cette nappe.

Si c'est le cas, on ne peut pas dire qu'il y a un bon état quantitatif. Est-ce que ce qui est dit, est scientifiquement vérifié ?

M. HERTEMAN : Madame TAILAME du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) était présente et avait apporté ses réponses. Nous observons dix années de données et les piézomètres sont positionnés à des endroits fixes. L'observation qui avait été faite sur cet assèchement-là n'était peut-être pas en lien. Ils sont en train de travailler là-dessus. Cela ne remet pas en cause, en tout cas, selon leur calcul, l'état quantitatif de l'état des masses d'eaux souterraines.

Mme JULIEN : L'ARS suit au titre du code de la santé publique la qualité de l'eau du forage FL F4 qui avait été mis en route, puisqu'il est utilisé pour la consommation humaine. Parmi les paramètres que l'on suit, on constate une conductivité élevée qui n'est pas du tout comparable avec celle que l'on trouve sur la rivière habituellement.

Après, l'analyse est toujours en cours pour essayer de comprendre pourquoi, concomitamment à la mise en service du forage, il y a eu cet assèchement, mais en termes de qualité de l'eau, il semblerait que l'on ne soit pas sur les mêmes eaux.

M. MONTEZUME : Sur l'explication de vote, j'espère que nous avons bien compris quand vous parlez de l'état des masses d'eau côtière, qu'il nous faut une réflexion plus approfondie dans notre comité.

Je vois qu'à l'ODE, on a financé des structures qui veulent regreffer des coraux qui sont blanchis par de la pollution. Mais il faut quand même qu'on réfléchisse pour savoir si la cause du blanchissement, qui est multifactorielle, est aussi liée à la qualité de l'eau. Et si celle-ci est mauvaise, ce n'est pas la peine de payer pour faire des boutures qui, en réalité, ne vont rien donner du tout.

Je ne vais pas voter contre ni m'abstenir non plus.

M. MARIE-REINE remet aux voix le cahier 2 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme HERTEMAN présente le cahier 3 qui concerne l'inventaire des pressions.

M. MONTEZUME : Il y a des rivières où la majorité de la faune est occupée par des EEE. Donc, il faudra prendre des dispositions importantes. Il faut que l'on continue l'étude et je pense que l'on en reparlera quand on fera le PDPG. J'avais demandé au secrétariat de mettre à l'ordre du jour le PDPG dans une commission. Je te refais la demande.

M. MARIE-REINE met aux voix le cahier 3 sur l'inventaire des pressions. Il est approuvé à l'unanimité.

Mme HERTEMAN présente le cahier 4 sur le risque de non-atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE).

M. MONTEZUME : Je ne sais pas si c'est tellement satisfaisant pour la population. Je ne sais pas si vous pouvez leur expliquer cela, moi non. Vous pourriez aussi avoir une carte pour que les Martiniquais comprennent.

Il y a une forte pression au niveau côtier. Ce n'est pas seulement au Robert qu'il y a des problèmes. Les poissons se déplaçant rapidement, on peut en retrouver de contaminés jusqu'à Petite Anse.

M. MARIE-REINE : Il y a quelques prélèvements qui ont été faits au niveau des étals de vente et, parmi les espèces testées, il y avait de grands yeux qui avaient été testés, mais ils n'avaient pas de chlordécone. Ceci dit, ce n'est pas une espèce qui est représentative en termes de quantité.

Je pense que la vigilance s'impose. Plus il y aura des débarquements de ces espèces, plus ils vont être soumis à des prélèvements. Donc, on va savoir tôt ou tard si les espèces à ces profondeurs bathymétriques sont contaminées à la chlordécone.

M. MONTEZUME : Si on va sur le DCP (dispositif de concentration de poissons) qui est le plus près, est-ce que l'on craint quelque chose ? Une carte de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) dit cela très clairement.

M. MARIE-REINE : Il y a déjà eu des statistiques qui ont été présentées par rapport aux prélèvements sur les étals de ventes. On n'a pas trouvé de chlordécone. Tu me poses la question concernant les poissons de DCP. Il y a eu quelques résultats anecdotiques au large. Quand tu ramènes cela dans la masse en termes de statistiques, c'est très faible.

M. MARIE-REINE met aux voix le cahier 4 sur le RNAOE. Il est approuvé à l'unanimité.

M. MONTEZUME : Président, avec bien entendu toutes les réserves que nous avons exposées et toutes les propositions que nous avons faites ce matin...

Mme HERTEMAN : Oui, cela a été noté.

- Présentation et approbation des conclusions de la consultation du public et des acteurs de l'eau

M. MARIE-REINE ouvre le sujet sur la consultation du public et des acteurs de l'eau.

M. MANGEOT rappelle en préambule qu'en juin, il y avait eu la présentation des conclusions de la consultation des acteurs institutionnels, puis fait la présentation sur la consultation du public.

M. MONTEZUME : C'est un travail extrêmement fouillé, mais enfin, pouvez-vous me dire quelle fraction de la population que l'on a touchée en pourcentage ?

M. MANGEOT : 0,2 % de la population a répondu au questionnaire.

M. MONTEZUME : Ce n'est pas significatif. On ne peut pas travailler sur cela.

Monsieur Arnaud RENE-CORAIL dit que 80 % de Martiniquais ne savent pas que le CEB existe. Il dit que ce pourcentage n'est pas tellement inférieur concernant l'ODE.

Je vous ai demandé d'inviter la presse dans nos travaux, parce que les Martiniquais ne connaissent pas la gestion de l'eau à la Martinique. Quand vous faites une enquête comme celle-là, vous vous adressez à des gens que l'on n'a pas informés. Comment voulez-vous qu'ils vous répondent correctement ?

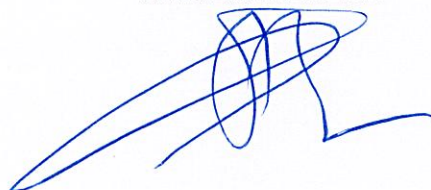
Je crois, président, que la prochaine fois que l'on va faire cela, il faudra vraiment le faire en ayant informé la population, pour quand on leur pose des questions, qu'ils soient capables de nous répondre correctement.

M. MARIE-REINE met aux voix la présentation. Les conclusions de la consultation du public et des acteurs de l'eau sont approuvées à l'unanimité.

M. MARIE-REINE lève la réunion à 13h00.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

